

NC: VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON Verneuil et Avre

Tour grise

Arrêté n° 5 portant classement au titre des monuments historiques de la tour Grise
à Verneuil-sur-Avre (Eure)

La ministre de la culture et de la communication,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu l'arrêté en date du 4 novembre 1927 portant inscription au titre des monuments historiques de la tour Grise située à Verneuil-sur-Avre (Eure)

Vu l'avis de la Commission régionale du patrimoine et des sites en date du 12 décembre 2013,

La Commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 13 octobre 2014,

Vu la délibération du conseil municipal de Verneuil-sur-Avre, portant adhésion au classement de la commune propriétaire, en date du 3 mars 2014,

Vu la lettre d'adhésion au classement de M. et Mme PALUSZECK, propriétaires, en date du 3 mars 2015,

Vu la délibération de l'assemblée générale du syndicat des copropriétaires de l'immeuble situé 70-80 rue de la Tour-Grise à Verneuil-sur-Avre, portant adhésion au classement, en date du 17 juin 2015,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la conservation de la tour Grise présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public, en tant qu'elle constitue un témoignage important de fortification médiévale, conçue comme une unité pouvant être défendue de façon autonome, en appui d'une enceinte urbaine,

arrête :

Article 1^{er} : Est classée au titre des monuments historique, en totalité, la tour Grise, située à Verneuil-sur-Avre (Eure), ainsi que les sols correspondant à l'emprise de ses anciens fossés, compris dans un espace déterminé par une distance de 7,70 m à partir des murs de l'édifice, tels que délimités sur le plan ci-annexé, situés sur les parcelles n° 218 à 221 et 330, section N du cadastre, d'une contenance respective de 2 a 10 ca, 6 ca, 5 a 59 ca, 4 a 30 ca et 5 a 23 ca, et sur la place Saint-Laurent et la rue de la Tour-Grise, domaine public non cadastré,

appartenant :

- pour les parcelles 218, 219 et 220, à la commune de Verneuil-sur-Avre, identifiée au SIRET n°201 706 790 00012 par acte passé antérieurement au 1er janvier 1956 ; la commune est également propriétaire de la place Saint-Laurent et de la rue de la Tour-Grise ;

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques du 4 novembre 1927 susvisé.

11/02/2016 10:11:11

Article 3 : Il sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé.

Article 4 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, et aux propriétaires privés, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 15 FEV. 2016

Pour le ministre et par délégalion
Pour la direction des Patrimoines
Le chef du Service Patrimoine
Adjoint au Directeur des Patrimoines

Jean-Michel VERGASCOËT

VERNEUIL SAINE
tour

ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.
INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
DES
MONUMENTS HISTORIQUES.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La Tour grise à VERNEUIL (Eure)

appartenant à Mme _____

est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Verneuil et à la propriétaire _____

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Pour ampliation

Pour le Directeur des Beaux-Arts
Le chef du Bureau des Monuments
Historiques.

Paris, le - 4 NOV 1927

Pour le Ministre et par délégation spéciale
Le Directeur des Beaux-Arts

Paul LEON

8-1284-1927 (10715)

Département :
EURE

Commune :
VERNEUIL SUR AVRE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
EVREUX
Hôtel des impôts 11 rue Georges
POLITZER 27021
27021 EVREUX
tél. 02-32-23-31-32 -fax 02-32-23-31-40
cdf.evreux@dgfip.finances.gouv.fr

Section : N
Feuille : 000 N 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 18/02/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

